



Information aux parents

Estimation des frais pour l'année scolaire 2021-2022

Ecole primaire :

Frais autorisés par l'administration :

1. Droit d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés.
12 séances à 3 € = 36 €. Les frais de déplacements sont pris en charge par les Comités de Parents et de Gestion (merci à eux).
2. Droit d'accès aux activités culturelles et sportives : 45 € dont voici le détail
 - ↳ Activités culturelles : théâtre, cinéma, vidéo-animation, concert, ... : **5 € l'animation + 3 € si déplacements en bus (3 animations / an maximum)**
 - ↳ Activités sportives « En sport aussi une ardeur d'avance », Danone Cup,... : **1,50 € déplacement en bus : 3€**
 - ↳ Excursions: **25 €** . Buzenol : 15€
3. Frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitées :
 - Implantation de Saint-Mard (**P6**) : classe de Montagne (**390€**)
 - Implantation de Ethe (**P6**) : classe sportive à Chiny (**150 €**)

Des activités culturelles (visites de musées, d'expositions, jeunesses musicales ...) ou sportives peuvent s'ajouter suivant les projets développés en cours d'année. La participation aux activités culturelles et sportives faisant partie du temps scolaire est obligatoire.

Frais facultatifs:

Les frais scolaires suivants vous sont proposés et non imposés :

- ↳ Abonnement à l'une des revues : Bonjour -Dauphin – Tremplin – JDE
- ↳ Photos scolaires
- ↳ Liste de matériel proposé par l'enseignant. Le matériel nécessaire à l'élève est toujours mis à disposition en classe. Néanmoins, celui-ci restera en classe.

En résumé, vous sont fournis :

- ↳ Le journal de classe
- ↳ Les photocopies
- ↳ Manuels et cahiers d'exercices, les supports pédagogiques nombreux et variés.
- ↳ Dictionnaires, Bescherelle et autres référents
- ↳ Le matériel de bricolage

Ecole maternelle :

Frais autorisés par l'administration :

1. Droit d'accès aux activités culturelles et sportives : 45 € maximum dont voici le détail :
 - ↪ Activités culturelles : théâtre, cinéma, vidéo-animation, concert, ...
 - ↪ Activités sportives avec déplacements en bus
 - ↪ Excursions
2. Frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitées : 100 € maximum
Rien de prévu à ce jour

Seules les fournitures suivantes ne sont pas fournies par l'école et restent à votre charge :

- Le cartable non garni
- Une tenue sportive éventuelle
- La fourniture des langes et des mouchoirs
- Les collations éventuelles et les repas

Frais extra-scolaires valables pour les classes primaires et maternelles :

➤ *Repas cantine :*

Ethe

Repas tartines : 1 €
Repas chaud maternelle : 2,80 €
Repas chaud primaire : 3,30 €

Saint-Mard

Repas tartines : 1 €
Repas chaud maternelle : 3 €
Repas chaud primaire : 3,50 €

➤ *Tarif garderie :*

Matin	7h30 – 8h15	1,30€
Soir	Jusqu'à 16h30	0,65€
	Jusqu'à 17h00	1,30€
	Jusqu'à 17h30	1,95€
	Jusqu'à 18h00	2,60€

Mercredi	11h30 – 12h00	Pris en charge par le Comité de Parents
	Jusqu'à 12h30	0,65€
	Jusqu'à 13h00	1,30€
	Jusqu'à 13h30	1,95€
	Jusqu'à 14h00	2,60€

Les décomptes périodiques vous seront transmis tous les mois par la comptable.

Ils détaillent l'ensemble des frais qui sont dus à l'établissement et concernent les frais de piscine, d'activités scolaires, culturelles et sportives ainsi que les frais extra-scolaires (garderie et cantine).

Dès que le montant excède 50 €, à votre demande, nous vous donnons la possibilité d'un échelonnement sur une période convenue avec vous.

Sur simple demande, vous pourrez recevoir l'article 100 détaillant la réglementation sur la gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire. Cet article figure également dans le R.O.I. (règlement d'ordre intérieur) de l'école.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez me contacter par mail : direction.etsm@gmail.com ou 0495/53.10.80

Cédric Bayard